



**Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir lundi, le 4 avril 2022**

à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00

La séance du Conseil se tiendra en présence physique

Convocation transmise à tous les membres du Conseil

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2022-03

Identification du site concerné : lot 4 565 300, situé au 173, 20^e avenue

Nature de la demande : Demande de lotissement

Une demande de lotissement qui aura pour effet de réduire la marge latérale minimale du bâtiment principal existant à 1.92 mètre et 1.77 mètre et la création d'un lot dont le frontage sera de 17.48 mètres.

Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RA-5, que la marge latérale minimale doit être de 2 mètres.

Le règlement de lotissement #402 prévoit à l'article 3.3, tableau 3.3.1, un frontage minimale de 18 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.08 mètres et 0.23 mètre de la marges latérale droite du bâtiment principal existant et de 0.52 mètre au niveau du frontage du futur lot.

Fredy Serreyn

Directeur général et Secrétaire-trésorier